



**FORMULAIRE D'INSCRIPTION
COMMISSION D'ADMISSION
ANNEE UNIVERSITAIRE 2012 - 2013**

Photo

DATE DE LA COMMISSION : 1^{er} juin 2012

DATE LIMITE DE RECEPTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE : 2 mai 2012

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Commission : intégration équivalence
Année : 2^e année 3^e année 4^e année 5^e année

Merci de bien vouloir préciser votre choix :

OPTION : art-médias art communication design
(uniquement 2^e et 3^e années) (uniquement 4^e et 5^e années) (uniquement 4^e et 5^e années)

IDENTITE

NOM : PRENOM :

NOM DE JEUNE FILLE : SEXE : féminin masculin

DATE DE NAISSANCE : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| LIEU DE NAISSANCE :

DEPARTEMENT DE NAISSANCE : NATIONALITE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : |_|_| |_|_| |_|_| VILLE :

TELEPHONE FIXE : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| PORTABLE : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

ADRESSE COURRIEL :

ETUDES ANTERIEURES

BACCALAUREAT

INTITULE : SERIE :

DATE DE L'OBTENTION : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| ACADEMIE :

ETUDES POST-BAC (fournir impérativement les justificatifs)

ANNEE	CLASSE	NOM DE L'ETABLISSEMENT FREQUENTE	DIPLOME PREPARE OU OBTENU

Date :

Signature :

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Le formulaire d'inscription dûment complété et signé.
- La photocopie de la carte d'identité. Pour les étrangers, la photocopie du passeport.
- Le certificat de scolarité du dernier établissement fréquenté.
- Les photocopies des diplômes, pour les étudiants étrangers, en traduction assermentée avec obligatoirement le certificat de fin d'études secondaires.
- Les photocopies des fiches d'évaluation semestrielle des années précédentes et de l'année en cours.
- Pour les candidats étrangers, la photocopie du TCF (Test de Connaissance du Français) niveau B2 minimum délivré par un des centres agréés par le CIEP (Centre International d'Etudes Pédagogiques : www.ciep.fr).
- La photocopie du certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense.
- La photo d'identité, format standard, à agraffer sur le formulaire d'inscription.
- Un chèque de 38,00 € à l'ordre de DDFIP (droit d'examen définitivement acquis pour la constitution du dossier)
- Six timbres au tarif en vigueur (ne pas les coller sur les enveloppes).
- Pour la convocation et les résultats : 2 enveloppes 11 x 22 libellées à vos nom et adresse.
- Pour retour du dossier : 1 enveloppe 23 x 32 libellée à vos nom et adresse.

INFORMATIONS SPECIFIQUES

COMMISSION D'INTEGRATION :

Candidat issu du cursus DNAT, DNAP et DNSEP des écoles d'art françaises agréées.

Candidat ayant au minimum deux années d'études d'arts plastiques ou d'arts appliqués validées auprès d'un établissement supérieur relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur et de la recherche. Intégration selon la règle dite de "N moins 1".

COMMISSION D'EQUIVALENCE :

Candidat issu d'une école française ou étrangère non agréée par le ministère de la culture et de la communication : justifier au moins de deux années d'études d'arts plastiques ou d'arts appliqués accomplies, ou de deux années d'études dans un cursus non directement lié aux arts plastiques ou aux arts appliqués, mais comportant une formation artistique ou culturelle suffisante.

Les résultats favorables de la commission locale d'équivalence (jury de l'école) ne sont que des propositions d'intégration. Ces dernières sont soumises à l'approbation de la Commission nationale d'équivalence du ministère de la culture et de la communication.

Pour les candidats non francophones, **un niveau B2 est requis au TCF (Test de Connaissance du Français)**, pour une admission en cours de cursus. Pour tout renseignement : www.ciep.fr/tcf.

EPREUVE

Ces commissions pédagogiques compétentes (intégration et équivalence) évaluent, lors d'un entretien avec le candidat, le dossier de travaux personnels et apprécient l'effective capacité à intégrer le domaine choisi.

BOURSES

Les demandes de bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux sont à effectuer sur le site Internet du CROUS de l'académie dans laquelle vous étudiez actuellement avant le 30 avril 2012.

DROITS D'INSCRIPTION

Frais d'inscription à la commission :

Droit d'examen pour la constitution du dossier : 38,00 € (non remboursable).

Frais d'inscription après réussite à la commission :

Le conseil d'administration fixe annuellement le montant des droits d'inscription.

Pour l'année universitaire 2010 – 2011, ils s'élevaient à :

- 380,00 € pour les étudiants non boursiers,
- 270,00 € pour les étudiants boursiers.

ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature (formulaire d'inscription et pièces justificatives) devra être transmis à l'adresse suivante :

École supérieure des beaux-arts de Tours Angers Le Mans
Site d'Angers
72 rue Bressigny
49100 ANGERS
Tél. : 02 41 24 13 50 – Fax : 02 41 87 26 49
E-mail : contact@ville.angers.fr
Site : www.esba-angers.eu

Date limite de réception du dossier de candidature : 2 mai 2012 (le cachet de la poste faisant foi).
Tout dossier incomplet ou transmis après la date limite de réception du dossier sera rejeté.